

La récolte d'orge d'hiver se termine et les blés sont déjà bien entamés en secteurs précoces. Attention de ne pas confondre sec et mûr, sous peine de surprise au stockage. Les tous premiers résultats en terres séchantes n'étaient pas décevants, mais dans les terres moins filtrantes les excès d'eau en secteur très arrosé ont manifestement fait des dégâts, et en terre séchantes le temps chaud et sec depuis plusieurs semaines a eu des impacts sur le remplissage des grains. Dans l'explication des rendements, sera également à prendre en compte la sélectivité de certains programmes herbicides intenses, nécessaires sur de fortes infestations de graminées résistantes, mais pas toujours parfaitement sélectifs. Le développement des souches de septorioses résistantes a aussi pu avoir un impact et dans une moindre mesure les attaques de fusariose qui sont néanmoins restées limitées avec le climat sec de la post épiaison.

ORGE D'HIVER

Conduite sans imidaclopride

Autant on peut se poser la question de l'intérêt du rapport bénéfice – risque en pulvérisation foliaire (Protéus), autant on peut douter de l'intérêt de l'interdiction en traitement de semence qui va intensifier le recours aux pulvérisations foliaires, ces dernières étant beaucoup moins sélectives et susceptibles d'avoir des effets non intentionnels même en dehors des parcelles. L'orge d'hiver est encore plus sensible que le blé aux contaminations par la JNO et en semis précoce avant le 5 octobre, même les protections foliaires ne seront pas aussi fiables que les protections par la semence. Deux stratégies lutte sont donc envisagées pour limiter ou éviter le recours aux insecticides foliaires, le retard de date de semis et les variétés tolérantes.

Retard de date de semis

Sans Gaucho il est recommandé de ne pas semer avant le 5 octobre. En cas d'année à forte pression, les protections foliaires ne permettent pas toujours d'assurer une bonne protection en semis très précoce. Retarder au 10-15 octobre permettrait dans la majorité des cas de se limiter à une intervention maximum en année à pression moyenne. Au-delà le rendement de l'orge diminue plus que sur blé, ce que seul un enjeu MAE par exemple pourrait justifier pour espérer éviter une application à 2 euros mais 1 IFT.

Variétés tolérantes JNO

La plus connue, Amistar, permet d'éviter toute application d'insecticide foliaire. Son potentiel est en retrait de l'ordre de 5% par rapports aux bonnes variétés couramment cultivées. Mais un calcul rapide intégrant la perte de potentiel au-delà du 15 octobre, le coût financier des interventions foliaires, leur efficacité qui n'est pas totale, et les dégâts des pulvérisations foliaires sur la biodiversité utile, conduiront souvent à privilégier cette solution. Raphaëla Domino Hexagon HirondeLLa Borrely Margaux sont également tolérantes. Attention tout de même à regarder le comportement agronomique de ces variétés qui présentent souvent en contre partie des défauts non négligeables. Choisir bien sûr parmi celles dont le potentiel reste le plus proche des variétés de référence à l'aide des résultats d'essais qui devraient être publiés sous peu.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 10 juillet 2018 (BSV G.C. N°21), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, B.Schmitt, A.Warin, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.